

Lignes directrices pour la rédaction du projet de vie institutionnel et de la démarche d'amélioration continue (démarche qualité)

À PROPOS DE CE CANEVAS :

Ce canevas indique aux responsables les grandes orientations que doit présenter le projet de vie institutionnel selon la réglementation applicable à l'hébergement et à l'accueil des aînés en Wallonie¹. Il a pour objectif d'aider les responsables et les équipes à disposer d'un modèle pour la rédaction mais ne doit pas fermer à la créativité de présenter le projet de vie institutionnel avec la forme souhaitée pour autant que les grandes orientations présentées dans le présent document s'y retrouvent.

Pour rappel :

- **Le projet de vie institutionnel** est l'ensemble des actions et des mesures destinées à assurer l'intégration sociale et la qualité de vie des résidents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un établissement pour aînés. Il permet aux résidents de préserver un sens à leur vie en établissement et pour les professionnels de donner un sens à leur travail. Il s'agit d'un document obligatoire pour l'octroi d'un titre de fonctionnement qui doit être évalué chaque année.

- Depuis 2019, il est demandé à tous les établissements de s'impliquer dans une **démarche d'amélioration continue des pratiques** (démarche qualité) qui se doit d'être traduite dans le projet de vie institutionnel (voir Article 1440/10 du chapitre 5 du CRWASS). La mise en œuvre de cette démarche doit répondre aux besoins des résidents afin de leur assurer un bien-être optimal et soutenir leur autonomie.
 - Concrètement, il est demandé aux responsables d'établir tous les deux ans un **PLAN DE LA QUALITÉ** en fixant entre trois et huit objectifs d'amélioration en concertation avec le gestionnaire, le personnel et les résidents.
 - Le plan inclut au moins un objectif spécifique à destination des résidents qui présentent des troubles cognitifs majeurs ou diagnostiqués dément.
 - L'état d'avancement du plan est évalué chaque année par le directeur.
 - Un bilan est réalisé tous les deux ans afin de vérifier l'atteinte des objectifs.



Il est important que ces documents soient issus d'une réflexion collective et participative incluant le gestionnaire, les membres du personnel et les résidents.

Vous trouverez ci-dessous les instructions qui vous aideront à développer votre projet de vie institutionnel ainsi que votre plan qualité.

¹ En particulier, le point 10 de l'Article 359 du chapitre VII du CWASS relatif au « titre de fonctionnement », les points 5.1 et 5.2 du Chapitre 1^{er} de l'Annexe 120 relatif aux « normes concernant la liberté des résidents, le respect de leurs convictions et leur participation » ainsi que l'Article 1440/10 du CRWASS relatif à la démarche qualité.

Première partie : le projet de vie institutionnel

1. Introduction générale

L'introduction contient une brève présentation de votre institution. Il peut s'agir par exemple d'une présentation du groupe auquel la maison appartient, de l'histoire de l'établissement, du cadre de vie ou encore du profil des personnes accueillies.

2. La construction du projet de vie

Décrivez la façon dont le projet de vie a été réfléchi et rédigé avec l'ensemble des acteurs de la maison de repos (résidents, membres du personnel, proches et direction). Un projet de vie construit de manière collective et participative permet de donner du sens à la vie des résidents et du sens au travail du personnel.

3. La philosophie de l'établissement

Décrivez la philosophie de l'établissement c'est-à-dire les principes et les valeurs qui sont défendues par la direction et les membres du personnel. En concertation avec les acteurs, posez-vous les questions suivantes :

- 1) Quelle est notre raison d'être ? Qui sommes-nous ? (**Nos missions**) ;
- 2) Quelle est notre raison d'agir ? Vers quoi voulons-nous aller ? (**Notre vision**) ;
- 3) Quels sont nos savoirs-être ? Qu'est-ce qui est important pour nous ? (**Nos valeurs**).

4. L'accueil

Présentez ce qui est mis en place par rapport à l'accueil des résidents dans le but de respecter leur personnalité, d'apaiser le sentiment de rupture éprouvé par eux et leur famille lors de l'entrée et de déceler les éléments qui permettront, au cours du séjour, de mettre en valeur leurs aptitudes et leurs aspirations.

5. L'organisation du séjour

Présentez ce qui est mis en place pour permettre aux résidents de retrouver un cadre de vie aussi proche que possible de leur cadre familial, notamment en encourageant leur participation aux décisions concernant la vie communautaire et en développant des activités occupationnelles, relationnelles, culturelles en vue de susciter l'ouverture de la maison de repos vers l'extérieur.

6. L'organisation des soins et des services d'hôtellerie

Présentez ce qui est mis en place pour dans le but de préserver l'autonomie des résidents tout en leur procurant bien-être, qualité de vie et dignité. Il peut s'agir par exemple des moyens mis en œuvre pour garantir la continuité des soins ou pour assurer la prise en charge optimale de la douleur, des chutes, des escarres ou encore de la dénutrition.

7. Le travail d'équipe

Présentez ce qui est mis en place pour organiser le travail en équipe dans un esprit interdisciplinaire et de formation permanente, exigeant du personnel, un respect de la personne du résident, de son individualité, en actes et en paroles et octroyant à ce personnel, des moyens, notamment en temps, qui facilitent le recueil et la transmission des observations permettant d'atteindre les objectifs du projet de vie.

8. La participation des résidents

Présentez ce qui est mis en place pour favoriser la participation des résidents (y compris ceux qui présentent des troubles cognitifs majeurs ou diagnostiqués dément), chacun selon ses aptitudes, en vue de favoriser le dialogue, d'accueillir les suggestions, d'évaluer en équipe la réalisation des objectifs contenus dans le projet de vie institutionnel et d'offrir des activités rencontrant les attentes de chacun.

9. La vie affective, relationnelle et sexuelle des résidents

Présentez ce qui est mis en place pour respecter la vie affective, relationnelle et sexuelle des résidents, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

10. Annexe – photos

Insérez des photos de l'établissement (p.ex., espaces détente, salle repas, salon, logements individuels, salle de kinésithérapie, jardins extérieurs).

Deuxième partie : la démarche d'amélioration continue

11. Les objectifs d'amélioration

Après avoir réalisé une analyse des besoins du personnel et des résidents, énoncez entre 3 et 8 objectifs d'amélioration en étant le plus précis possible (Quoi ? Pour Qui ? Où ? Combien de personnes ciblées ? Quand ? Avec qui ?). Les objectifs d'amélioration tiennent compte des spécificités et des particularités de chaque établissement et peuvent porter sur l'ensemble des services mis à disposition des résidents et des professionnels (notamment sur l'ergonomie des espaces de vie, la qualité de vie des résidents, la qualité au travail, le rôle et les missions du médecin coordinateur).

12. Le plan qualité

Décrivez les actions que vous allez mettre en place pour atteindre vos objectifs d'amélioration. Le plan doit mentionner le(s) personnes responsables des actions, les délais dans lesquels les actions doivent être atteintes, le résultat obtenu ainsi qu'une explication des écarts dans le cas où le résultat n'est pas celui attendu. Vous trouverez ci-dessous un exemple de plan d'actions pour un objectif d'amélioration fixé.

Si vous souhaitez être accompagné dans la rédaction/réactualisation de votre projet de vie institutionnel ou dans l'élaboration du plan qualité, merci d'envoyer votre demande à aines@aviq.be

Exemple de plan d'actions (démarche qualité)

Rappel de l'objectif d'amélioration n°1 :

Soutenir et améliorer la vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS) des résidents.

Pour atteindre l'objectif, il est nécessaire de le découper en sous-objectifs (ou objectifs spécifiques).	Actions Les actions à réaliser pour atteindre l'objectif spécifique	Responsable(s) de l'action	Date de réalisation	Résultat obtenu (fait/pas fait)	Explication des écarts (si « pas fait »)
<p>Objectif spécifique 1 :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">Analyser les besoins des résidents en matière de VRAS</div>	Action 1 : constituer un GT « VRAS »	L'éducatrice	Fin janv. 22	Fait	/
	Action 2 : réaliser une recherche documentaire sur la VRAS en MR/S	L'éducatrice	Mi-Fév. 22	Fait	/
	Action 3 : créer des questions à poser aux résidents pour identifier leurs besoins	Le GT « VRAS »	Mi-Fév. 22	Pas fait	Retard car trop d'absents
			Mi-Mars 22	Fait	/
	Action 4 : Rencontrer et questionner 5 résidents (entretiens individuels)				
Action 5 : identifier les besoins communs					
<p>Objectif spécifique 2 :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">Sensibiliser le personnel à la VRAS</div>	Actions	Responsable(s) de l'action	Date de réalisation	Résultat obtenu	Explication des écarts
	Action 1 : choisir le type de formation (interne et/ou en externe)				
	Action 2 : se renseigner sur les formations existantes (contacter l'AViQ)				
Action 3 : Choisir la formation					

	Action 4 : Proposer au personnel				
	Action 5 : Planifier la formation				
<u>Objectif spécifique 3 :</u>	Actions	Intervenant(s) impliqué(s)	Date de réalisation	Résultat obtenu	Explication des écarts
Développer au moins 3 mesures concrètes de respect de l'intimité des résidents	Action 1 : Créer des pancartes « ne pas déranger » à disposition des résidents				
	Action 2 : Mettre à disposition des lits doubles pour les couples				
	Action 3 : Inviter le personnel à toquer à la porte et à attendre la réponse du résident avant d'entrer dans son espace de vie				